



Ville de **Saint-Malo**

APPM. Un nouveau président pour les pêcheurs-plaisanciers malouins

La douzième assemblée générale de l'APPM (Association des Pêcheurs Plaisanciers Malouins) s'est tenue dans la salle polyvalente des Bas-Sablons sous la présidence de Jacques Toullic, en présence de François Lognoné, conseiller municipal délégué au port des Bas Sablons, du directeur du port des Bas-Sablons et de nombreux pêcheurs plaisanciers.

Jacques Toullic ayant souhaité passer le relais, il sera remplacé par Yann Laisné.

Monique Toullic, trésorière de l'APPM, passe également le relais.

179 adhérents

L'APPM organise, chaque année, plusieurs sorties, de pêche



Passage de témoin à la tête de l'APPM.

ou festives, ainsi que des initiations ou perfectionnement aux matériels de pêche.

L'APPM, qui compte 179 adhérents, espère une modification des quotas de pêche au bar (Pêche du bar interdite avant le 1er juillet et un seul bar par pêcheur). La FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) est en discussion pour alléger cette mesure. Mesure très restrictive alors que des pêcheurs professionnels étrangers ne respectent pas les quotas attribués par la Communauté Européenne !

Jacques Toullic a insisté sur le respect des réglementations en vigueur (quantité, taille, marquage...). Les contrôles sont fréquents !